

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de Services – Prestations intellectuelles N°2020 - 01- Covoiturabilité

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le vendredi 21 février 2020 à 11 heures.

1- Identification du pouvoir adjudicateur

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Adresse :	Téléphone :
ECOPARC LA GARRIGUE COEUR	
D'HERAULT	04.67.02.01.01
9, RUE DE LA LUCQUES	04.07.02.01.01
34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS	

2- Objet du marché

Objet du marché	Diagnostic de covoiturabilité sur le territoire du Cœur d'Hérault et réflexions préparatoires à un test de signalétique dynamique
	en covoiturage
Code (s) CPV	71 30 0000 - 1 : Ingénierie
	79 30 0000 : Etude et recherche

3- Références et procédure

Procédure	de	Procédure adaptée – article 27 du décret 2016 - 360 du 25 mars 2016		
passation		Le marché à intervenir est un marché public de Services (Prestations intellectuelles)		

4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire		
Décomposition du	Lot unique		
marché	il n'est pas prévu de décomposition en lots.		
Durée du marché /	Délai d'exécution : 4 mois		
Délai d'exécution	Point de départ du délai : Ordre de service (mars 2020).		
	Réunion de lancement de la mission : courant mars 2020 (date à confirmer)		
Forme juridique de	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement.		
l'attributaire	En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.		
	Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en		
	agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou		
	plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25		
	mars 2016.		
Autres dispositions			

5- Financement et exécution

Modalités de financement	Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault Conditions de règlement : • Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante : Par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque phase de la mission. • Le prix est ferme et forfaitaire.
Personne habilitée :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Ordonnateur :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Comptable assignataire des	Monsieur Le Trésorière générale de Clermont l'Hérault
paiements:	
Imputation budgétaire	611 - Prestation

6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne) :	SYDEL Pays Cœur d'Hérault	
	Pôle Aménagement & Environnement	
Ordonnancement, pilotage et coordination	Thierry Laniesse, DGS	
Suivi technique	Vincent Salignac, chef du Pôle Aménagement	
Autres services interne à associer		
Consultation de documents	Sur le site du Sydel Pays Cœur d'Hérault	
	• SCoT	
	 Schéma économique 	
	•	
Variantes	non autorisées	

7- Consultation

Dossier de Consultatio n des Entreprises Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL

https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics

Pièces constitutives du DCE :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCTP
- le bordereau des prix

Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par mail à

- <u>Correspondant pour renseignements administratifs</u>: Evelyne Séjourné evelyne.sejourne@coeur-herault.fr
- <u>Correspondant pour renseignements techniques</u>: Thierry Laniesse thierry.laniesse@coeur-herault.fr

Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	vendredi 21 février 2020 à 11 heures
Durée de validité des offres	90 jours

9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents	 Lettre de candidature ou Imprimé DC1;
liés à la	 Déclaration du candidat ou Imprimé DC2;
candidature	 Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
	 Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire;
	 Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles
	L5212-1 à L5212-11 du code du travail ;
	 Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature;
	 Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours
	des trois derniers exercices disponibles ;
	 Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou
	en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment
	indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;
	Certificats de qualifications professionnelles.
Documents liés à l'offre	 Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer;
	 Le CCTP joint au présent règlement de consultation signé;
	 Le bordereau des prix, à compléter, dater et signer
	 Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation faisant apparaître le
	nombre de journées, le coût journalier des différents intervenants et les frais annexes (devis détaillé) à signer ;
	Le montant forfaitaire d'une réunion supplémentaire;
	Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de
	juger la valeur technique de l'offre comportant notamment:
	Le descriptif de la méthodologie ;
	L'identification du chef de projet
	La composition de l'équipe proposée pour l'accompagnement thématisé
	(commerce,) et les compétences complémentaires développées o Le calendrier
	C Ed Galdridio

En outre, **pour chaque sous-traitant** présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Conditions	Les candidats ne peuvent utiliser que les deux modes de transmission prévus ci-dessous		
d'envoi ou de	sous peine de rejet des deux réponses.		
remise des			
plis	Remise des plis sous support papier :		
	Sous la référence « NE PAS OUVRIR »		
	Offre relative à la consultation n ° N°2020 - 01- Covoiturabilité		
	Adresse postale de réception des offres :		
	ECOPARC LA GARRIGUE COEUR D'HERAULT		
	9, RUE DE LA LUCQUES		
	34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS		
	ou remise des offres sur une plateforme dématérialisée (contre récépissé), à l'adresse		
	indiquée ci-dessus Support(s) de parution : http://www.e-marchespublics.com		

10- Négociation

Négociation prévue	Oui
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 2 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition téléphonique. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
	Qualité technique et méthodologique des prestations proposées :	
	Méthodologie 60%	
1	Compétences de l'équipe 20%	60 %
	Innovation 10%	
	Délais d'exécution 10%	
2	Prix de la prestation	40 %

Méthode de notation :

La note finale sur 10, se compose d'une note portant sur la qualité technique et méthodologique, pondérée à 60%, ainsi que d'une note portant sur le critère prix pondérée à 40%.

La qualité technique et méthodologique des prestations proposées sera appréciée (note sur 60), au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Pertinence de la méthodologie proposée (60%): Compréhension de la commande (clarté méthodologique, représentation cartographique claire, clarté et lisibilité de la réponse, intégration des livrables dans la réponse, nombres de réunions, nombres de contacts avec les partenaires, production de livrables pédagogique, participation des acteurs); Cohérence entre le pilotage de l'étude et la mobilisation des instances de production, de validation et de concertation (cotech, copil); Connaissance, prise en compte et valorisation des documents existants (documents statistiques, études diverses, ...); Références du cabinet d'études en détaillant les expériences sur des territoires similaires et études similaires; Connaissance des enjeux du territoire (connaissance du territoire, des documents existant, des acteurs territoriaux et enjeux locaux).
- <u>Compétences en la matière des intervenants et de l'équipe (20%)</u>: Identification d'un chef de projet principal interlocuteur ; Expérience similaire du chef de projet ; Moyens humains mis à disposition et références des intervenants, moyen matériel (SIG).
- <u>Caractère innovant (10%)</u>: Méthode innovante de réalisation de l'étude (compétences proposées permettant une approche particulière et transversale, (travail à différentes échelles ; méthode innovante analyse multicritère, traitement et présentation des données particulièrs...);
- <u>Délai d'exécution (10%)</u>: Respect des délais de validation jusqu'à l'approbation ;

Le critère prix est noté sur 40 : L'offre la plus basse obtient la note maximale de 40/40. La note attribuée aux autres candidats est calculée de la manière suivante : (montant de l'offre la plus basse/ montant de l'offre du candidat)*100 (arrondi à l'entier le plus proche)

12- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Montpellier

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

Documents complémentaires

- Acte d'engagement : ATTRI 1
- CCTP
- Bordereau des Prix (voir ci-après)



Date:

Signature du prestataire :

BORDEREAU DES PRIX

Marché public de Services – Prestations intellectuelles N°2020 - 01- Covoiturabilité

Tranche ferme

Type de prestation	Nombre de jours & qualités des intervenants	Prix unitaire HT	Prix global HT
Etude et livrables			
Réalisation du diagnostic de covoiturabilité :			
-			
-			
-			
Choix des sites d'expérimentation :			
-			
-			
Sous totaux			
Réunion de lancement COTECH Séances de travail avec les partenaires COPIL Sous totaux			
Coût par actions supplémentaires			
Forfait par réunion supplémentaire			
Sous totaux			
Total Général HT			
Total TVA			
Total Général TTC			